



Pour citer cet article :

**Bailly, A., *Colonie de Mettray. A MM. les membres fondateurs et à MM. les souscripteurs*, [s.l.], [s.n.], [1843].**



## COLONIE DE METTRAY.

Frappés des abus inouïs qu'avait engendrés l'inexécution des sages prévisions du législateur de 1810 renfermées dans l'article 66 du code pénal, deux hommes conçurent la pensée de porter remède à ce fâcheux état de choses. Dans ce but ils associèrent leurs nobles efforts, et le 28 juillet 1839, fut jetée la première pierre de cette colonie qui n'est aujourd'hui, nous l'espérons, que la sœur aînée d'une famille dont les membres deviendront chaque jour plus nombreux.

En arrivant à la Colonie, ce qui frappe surtout les regards c'est un clocher d'une élégante simplicité qui, du haut de la *maison de Dieu* qu'il domine, semble vouloir protéger toutes les maisons des diverses familles assises à ses pieds. Ce symbole sera plus significatif encore après la consécration de la chapelle. Au côté droit de la *maison de Dieu*, comme elle a justement été nommée, se trouve la classe où quelques heures par semaine viennent se réunir toutes les familles pour recevoir les enseignements des directeurs, les leçons de l'instituteur ou les instructions de M. l'aumônier.

Dans la vaste salle qui sert de classe, tout, la chaire du maître et les tables sur lesquelles travaillent les colons, se trouve admirablement disposé, pour l'ordre le plus absolu, comme pour la plus parfaite moralité. Outre les cartes géographiques des grandes divisions terrestres dont les murs sont tapissés, outre la série des dessins lithographiques où l'enfant peut apercevoir d'un seul coup d'œil les résultats d'une bonne ou d'une mauvaise conduite, véritable morale en action, outre le buste du roi surmonté de l'image du Christ sur la croix, on remarque à droite, au-dessous de ces deux symboles, le tableau d'honneur, mot admirablement compris à Mettray. Pour voir figurer son nom sur ce tableau, qu'on pourrait appeler le *livre d'or* de la colonie, l'enfant doit, pendant trois mois, n'avoir encouru aucune punition, puis, une fois inscrit, ne plus commettre la moindre faute s'il veut y voir son nom maintenu. Sur cent noms écrits aujourd'hui sur ce tableau, deux ou trois à peine à chaque trimestre ont encouru la disgrâce d'une radiation, et encore pour des fautes qui paraîtraient assez légères à bien des instituteurs.

Ce qui frappe le plus et ce qui pourrait au premier abord paraître un essai téméraire, c'est un tableau d'un autre genre où sont portés, par ordre de sortie, tous les colons rendus à la société. Chacun est libre d'y lire l'histoire des jeunes détenus qui, après un séjour de moins de plusieurs années à Mettray, se sont tout à coup, maîtres de leurs actions, sentis vivre de la vie ordinaire. Eh bien ! vous tous qui vous approcherez de ce registre historique, lisez sans crainte, car pas un n'a souillé les langes du baptême de sa rénovation sociale. Nous comprenons cela parfaitement, Mettray sera toujours pour tous ces enfants, dont la plupart ont à peine une famille, une vraie patrie, l'asile de consolation où ils ont appris à connaître la charité, ce grand lien qui devrait enchaîner tous les hommes, si chacun pratiquait fidèlement la religion du Christ.

Sur le même côté droit de la chapelle, se trouvent, à la suite l'une de l'autre, les maisons habitées par les familles ou destinées à des usages différents. La salle de la première de ces maisons, au rez-de-chaussée, sert de réfectoire aux contre-maîtres et employés de la Colonie, sans en excepter les directeurs, qui prennent part aux repas en commun. Ces instants sont employés d'une manière aussi profitable pour l'esprit que pour le corps. M. Demetz ou M. de Bréti-gnières savent trouver mille occasions de produire sous les yeux des jeunes hommes qui les secondent si bien, des enseignements d'une haute portée morale. Cet entretien, plein d'un laisser-aller digne et décent à la fois, nous a pénétré d'un véritable bien-être inconnu aux tables somptueuses

de nos Lucullus modernes. Au-dessus de cette salle, dans les deux étages que comporte le bâtiment, habite une famille entière, divisée, comme chacune de ses sœurs, en deux sections régulièrement organisées. L'appartement du deuxième étage a la même destination que le premier, et dans cette distribution l'économie la plus rigoureuse s'est heureusement alliée à la meilleure disposition possible des lieux. « Des planches réunies à des poteaux par des charnières forment des tables; et la salle est un réfectoire; « on déplie des hamacs, et la salle est un dortoir; les planches sont relevées, les hamacs repliés, et la salle « est un lieu de récréation (1); » nous ajouterons, et enfin, un lieu d'étude. Maintenant un mot de l'organisation de la famille: elle se compose de trente individus environ, divisés en deux sections, dont le directeur prend le nom de *chef de famille*, ce dernier est secondé par deux contre-maîtres qui portent le titre de *sous-chefs de famille*, et par deux colons que l'élection a revêtus du nom touchant de *frères aînés*. Le frère aîné, choisi pour un mois par ses pairs, n'abuse jamais du pouvoir qui lui a été délégué; mais au contraire il protège ses jeunes frères, les fait participer aux fruits de sa petite expérience, résultat habituel d'un âge un peu plus avancé, leur sert de modèle dans l'accomplissement de leurs devoirs de colon. Honneur au frère aîné qui mérite bien de la section! ce sera dans la société, nous en sommes convaincus, un excellent père de famille, un homme charitable. Un des plus beaux privilèges du frère aîné, celui dont il se montre fier, c'est le soin qu'il doit prendre des nouveaux colons introduits dans la partie de sa famille, l'initiation qu'il est appelé à leur donner à la vie de Mettray.

Quant aux *sous-chefs* et aux *chefs de famille*, nous les avons trouvés en tous points les dignes lieutenants de leurs nobles chefs.

A chacun des exercices de la journée, depuis le moment où le colon se lève jusqu'à l'instant où il se couche, président continuellement le *chef de famille*, les *sous-chefs de famille* et les *frères aînés*. De cette manière on est parvenu à obtenir un ordre bien autrement satisfaisant que dans toutes les maisons d'éducation. Dès que le jour paraît, le clairon retentit et les hamacs s'ébranlent; à des commandements successifs donnés par les *sous-chefs de famille* et répétés par les *frères aînés*, l'enfant revêt avec ordre et célérité chaque partie de son costume fait de toile grossière, met des sabots à ses pieds nus, se rend au lieu consacré à l'ablution, et remonte à la chambre où se fait la prière en commun pour chanter les louanges du Seigneur. Le clairon appelle ensuite le colon à la distribution des travaux; il va se placer parmi les compagnons de son atelier. La petite armée s'ébranle alors; à un ordre donné, tous partent sur deux rangs en silence, au pas accéléré; chaque atelier reçoit son contingent de travailleurs qui s'occupent ainsi sans relâche jusqu'au déjeuner, composé d'un morceau de pain et quelquefois de pommes de terre. Les uns sont employés à la construction des bâtiments qu'on élève encore aujourd'hui; les autres, à l'établissement ou à la réparation des chemins; ceux-ci, à la culture des champs ou des jardins; ceux-là, aux divers travaux que nous avons énumérés. Et, chose vraiment surprenante! parmi les colons abandonnés libres dans les champs, pas un, séduit par l'attrait de la liberté, ne pense à quitter le séjour de la colonie, et ce n'est point la crainte d'un châtement qui l'arrête. Ce fait est si vrai, qu'un chef de famille demandant un jour à l'un d'eux qui avait tenté deux

(1) Leçon au Collège de France sur Mettray, par M. Adolphe Garnier, professeur de philosophie.

## COLONIE DE METTRAY.

fois, au péril de sa vie, de s'évader de la Maison centrale, pourquoi il ne songeait pas à fuir de la Colonie où il était soumis à un travail beaucoup plus pénible, il répondit : « C'est qu'à Mettray il n'y a pas de murailles. »

Après le déjeuner, qui se prend à huit heures, les enfants doivent se récréer pendant un quart d'heure : ils peuvent alors parler et jouer, sous la surveillance de leurs chefs et de leurs *frères aînés*. « Pendant les récréations il est défendu aux colons de dire des paroles grossières, de jurer, de se disputer, de s'injurier, de se frapper et de s'appeler autrement que par leurs noms propres. Les jeux qui peuvent nuire soit à eux-mêmes, soit à la Colonie, sont également défendus (1). »

A neuf heures, on doit reprendre les travaux annoncés comme la première fois au son du clairon, jusqu'à deux heures de l'après-midi. En retournant aux travaux, l'ordre et le silence doivent toujours être observés sous peine de punition. A deux heures, au bruit du clairon sonné avec énergie par un des jeunes détenus, chacun des colons se rend à son poste et monte avec sa famille à la chambre transformée en réfectoire, pour y prendre le repas composé d'aliments sains et de bonne qualité, mais sans aucun superflu. Tous les chefs que nous avons désignés plus haut veillent toujours; le *frère aîné* distribue la part de chacun; tout se fait avec un calme, une tranquillité admirable à voir. Le diner terminé, les colons de service enlèvent tout ce qui faisait de la chambre un réfectoire, replient les tables, et si le temps est mauvais, la récréation a lieu dans la chambre.

Quand l'enfant a pu se récréer convenablement pendant environ une demi-heure, alors il reprend joyeux les travaux jusqu'à six heures. Après les exercices du corps, viennent ceux de l'intelligence, et le clairon sonne alors l'entrée en classe, où l'on se rend de suite en ordre, au pas accéléré, musique en tête. Les directeurs ont compris qu'à l'état professionnel on devait ajouter le bienfait de l'instruction primaire. Enseigner au colon à lire, à écrire, à calculer, à connaître Dieu et la patrie, en un mot à être l'homme de la France, c'est accomplir la plus belle partie de la tâche qu'impose l'éducation des peuples.

Après les deux heures de classe où l'enfant est presque toujours attentif, tant on a su varier l'enseignement, le maître de chant donne le signal, et aussitôt on entonne des chants spéciaux à la Colonie, tous remplis du sentiment national ou religieux. C'est un spectacle vraiment remarquable que de voir ces deux cents enfants quitter la classe dans l'ordre le plus grand en chantant et en battant la mesure. Le clairon annonce ensuite le souper. Ce repas se fait encore, comme le diner, dans la chambre de la famille; et quand il est terminé, les colons quittent la salle un instant pour laisser leurs frères de service enlever ce qui nuit à la transformation de la chambre en dortoir. Remontés dans leurs chambres, les jeunes enfants chantent et prient, font le branlebas comme à bord d'un navire; puis, tendent leurs hamacs, se couchent et s'endorment bientôt, satisfaits de l'emploi de leur temps. Des hamacs commodes alternativement appuyés au mur, l'un par la tête, et l'autre par les pieds, rendent par leur position les conversations presque impossibles, et empêchent toute espèce de communication entre ceux qu'ils renferment. D'ailleurs dans chaque section se trouve le *frère aîné*, puis un contre-maître *sous-chef de famille*; dans l'une des sections seulement couche dans une petite cabine celui qu'on appelle le *chef de famille*. Au moment de fenêtres disposées avec prévoyance, le *chef de*

*famille* peut voir sans être vu, entendre les discours et les propos de ses enfants. A la moindre parole inconvenante, le surveillant punit le coupable avec la plus grande sévérité, et le moindre outrage aux mœurs peut être une cause de réintégration, pour le détenu qui l'a commis, à la Maison centrale. Au-dessus des anneaux qui retiennent près du mur le hamac replié, se trouve un petit coffre en bois qui renferme les effets qu'a reçus le colon à son entrée à la Colonie, comme le militaire à son entrée au corps. Ses vêtements sont généralement en double, ceux qu'il revêt pour le travail et ceux dont il se pare pour les dimanches et les fêtes; au reste, la liste de tout ce qui lui a été remis est inscrite sur sa case avec ses nom et prénoms, la date de son entrée à la Colonie et l'indication du département qu'il habitait avant sa détention. C'est encore dans cette case que le colon doit placer les présents qui lui ont été donnés comme récompenses : ce sont des portefeuilles, des couteaux ou des instruments de travail.

Ces petites cases, fermées par un simple crochet en bois, laissent aux étrangers la facilité d'admirer l'ordre dans lequel ce qu'elles contiennent est rangé. Vous sentez maintenant qu'il serait inutile à celui de ces enfants qui se rappellerait son éducation première dont le principal élément est le vol, de posséder l'adresse des enfants spartiates pour s'emparer de la propriété de ses camarades.

Pour mieux faire comprendre à nos lecteurs ce qui nous reste à dire de la Colonie de Mettray, nous allons jeter nos regards un peu en arrière. Ainsi nous reviendrons à la chapelle dont la façade, surmontée d'un élégant clocher, regarde le midi. Simple comme une église des temps primitifs, la *maison de Dieu* a reçu à Mettray une addition indispensable, résultat vraiment heureux des nombreuses études auxquelles s'est livré M. Blouet en France et en Amérique. Le quartier de punition se trouve situé au nord de la chapelle dont l'autel est la limite; « cet autel est très-élevé, et, en laissant les portes des cellules entr'ouvertes d'une manière oblique, l'enfant agenouillé sur le seuil peut voir le prêtre sans être aperçu de ses camarades et sans pouvoir sortir de la cellule. Un crochet fixe la porte, de manière à ne pas laisser passer le corps. Cette communication n'existe que pendant les offices et les heures consacrées à la prière. » Après l'accomplissement des devoirs religieux, la séparation de la chapelle et du pénitencier redevient complète (1). »

De cette manière l'enfant qui aura encouru le châtiment de la cellule ne sera point privé des consolations que la religion sait offrir à toutes les douleurs; au contraire, isolé de tout contact extérieur, le colon puni écoutera avec tout le recueillement convenable la prière du prêtre à l'autel et les instructions de M. l'aumônier.

A Mettray, les directeurs ont modifié le système cellulaire absolu, de la façon la plus heureuse, en introduisant dans les cellules un moyen de travail énergique et salutaire. Le travail des enfants, dans l'intérieur de la cellule, consiste à frapper des têtes de clous; cet exercice fortifie le corps, car il faut que le travailleur fasse mouvoir la jambe et le bras pour faire fonctionner l'étau, puis frapper la tête du clou : cet exercice occupe assez l'esprit de l'enfant pour l'empêcher de se livrer à de mauvaises inspirations. Par ce moyen on a obtenu les meilleurs résultats pour la santé du colon et pour son état moral.

Six bâtiments dont l'aspect rappelle les chalets suisses,

(1) *Devoirs du colon*, par M. Giraud, ancien payeur du Morbihan, agent comptable de la Colonie, etc.

(1) Rapport des directeurs de Mettray à l'assemblée des fondateurs tenue le 12 mars 1843, dans la salle de la mairie du 2<sup>e</sup> arrondissement, à Paris, par M. de Brétignères.

## COLONIE DE METTRAY.

s'étendent au pied de la chapelle du côté droit; quatre seulement du côté gauche, le cinquième, grâce aux dons qui ne peuvent manquer d'être faits, ne tardera pas à s'élever, nous l'espérons. C'est dans ces bâtiments qu'habitent les colons au nombre de cent quatre-vingts, aujourd'hui, divisés par quatre familles de quarante-cinq individus. Pour les colons qui ne travaillent pas aux champs, ces bâtiments renferment des ateliers de tailleurs, de menuisiers, de forgerons, de charrons, de cordonniers, de cordiers, de sabotiers, de maçons et de peintres-vitriers (1). L'une de ces maisons est habitée par le digne aumônier de la Colonie, dont le cœur plein de dévouement comprend admirablement sa grande et noble mission. Dans la partie d'un autre bâtiment habité par l'un de MM. les directeurs se trouve le *parloir*, sorte de salle de prévention, car à Mettray le châtimeut ne suit jamais immédiatement la faute. Au moment où une faute a été commise, si elle a été signalée par le *frère aîné* au contre-maitre, ou remarquée par ce dernier lui-même, l'enfant coupable est conduit au parloir, et les chefs sont avertis. Ils consultent les antécédents de l'accusé et font une enquête, si cela est nécessaire, car dans le cas où le contre-maitre se serait trompé, l'enfant ne subirait aucun châtimeut. Si au contraire le colon est coupable, il se calme et devient plus disposé à écouter les observations paternelles de ses chefs. De son côté le contre-maitre reprend le sang-froid que la vue du méfait peut lui avoir enlevé. Le châtimeut infligé alors ne ressemble point aux punitions dont on frappe ses enfants sous l'empire d'une irritation spontanée, c'est plutôt une justice rendue à regret et à laquelle l'enfant se soumettra comme à une expiation volontaire.

La plupart de tous les bâtiments portent le nom des villes ou des personnes charitables qui ont contribué d'une manière efficace à leur construction. On y remarque les noms de la ville d'*Orléans*, qui compte neuf enfants à la Colonie de Mettray; de la ville de *Tours*, dont la charité n'est pas encore bien certainement épuisée; de la ville de *Paris*, cette tête du pays de France, dont, selon la belle expression de M. de Cormenin, les autres villes ne sont que les pieds. Après les noms des cités on aime à lire les noms de simples particuliers: d'abord celui de M. le comte d'*OURCHES*, respectable vieillard dont la munificence a été vraiment providentielle pour la Colonie; celui de M. *GIRAUD*, ancien payeur du Morbihan, qui non-seulement a doté Mettray d'une maison, mais encore a bien voulu se mettre à la tête de la comptabilité, la diriger et « concourir si généreusement avec MM. les directeurs aux bons résultats obtenus à Mettray (2); » enfin celui de M<sup>lle</sup> *Marie-Emma HÉBERT*, libéralité due à une mère qui a eu le malheur de perdre sa fille unique et qui a compris que la charité seule pouvait adoucir l'amertume de ses chagrins.

Bientôt un plus grand nombre d'hectares de terre seront mis à la disposition de la Colonie; on construit en ce moment une ferme dont on ne saurait trop louer la bonne distribution et surtout l'économie avec laquelle elle est bâtie en attendant qu'on élève une grange, une vacherie, des écuries. Derrière tous les bâtiments, et à une assez grande distance, est un espace encéint de murs blancs avec une porte à claire-voie surmontée de trois croix: c'est le cimetière; cet asile sacré n'est pas aux yeux des colons l'un des

signes les moins évidents de leur réhabilitation. A chaque tombe qu'ils ont creusée, à chaque convoi qu'ils ont accompagné, à chaque croix plantée par eux (et cela s'est répété sept fois), les colons se sont rendus au cimetière avec les signes de la plus vive émotion.

A côté du Petit-Bois, demeure de M. le vicomte de Brétignères, existe un corps de bâtiments assez vaste, originairement destiné à l'établissement d'un hospice pour les vieillards de l'un et l'autre sexe, que la charité des fondateurs aurait pris dans un rayon le plus étendu possible. Lors de la fondation de la Colonie, ces bâtiments reçurent une destination qu'ils ont en partie conservée aujourd'hui: on y logea les élèves contre-maitres, devenus ces contre-maitres si capables, ces agents si dévoués que la Colonie possède aujourd'hui. L'école des élèves contre-maitres destinés à être les successeurs de ceux d'aujourd'hui, se tient encore dans ces bâtiments. La chapelle où provisoirement, et en attendant la consécration de la *maison de Dieu*, les colons assistent aux cérémonies religieuses, s'y trouve également. Dans les autres parties on a placé l'infirmerie, la lingerie, la cuisine, le dortoir des sœurs de la Présentation, religieuses auxquelles a été confiée la direction de toutes ces parties du service de l'établissement. Nommer les sœurs de la Présentation, c'est vous dire assez l'ordre admirable dans lequel sont tenues les différentes parties du service sous leur surveillance.

Derrière et au nord du corps de bâtiments dont nous venons de parler, est situé le jardin d'étude où travaillent les colons qui ont du goût pour l'horticulture, et auxquels on enseigne, outre la culture des légumes et celle des fleurs, la taille et la greffe des arbres fruitiers. Sur un des côtés de ce jardin règnent des communs dont chaque partie a reçu sa destination; ici est la boulangerie, là des magasins de toute espèce, et plus loin la salle d'exposition pour les produits de la Colonie.

Toutes les constructions que nous venons de passer rapidement en revue, élevées à peu de frais, n'en sont pas moins très-commodes et très-salubres; elles dominent une des vallées de Touraine les plus riches et les plus pittoresques.

La semaine entière s'écoule à la Colonie de Mettray, remplie chaque jour par les travaux dont nous avons donné l'idée la plus exacte possible. Il nous reste à parler du dimanche, journée difficile à passer, à cause de la cessation des travaux; dans cette circonstance, comme toujours, les moyens ont été mis en rapport parfait avec le but qu'on voulait atteindre.

Le dimanche, au lever, chaque enfant, après la prière en commun dans sa famille, doit donner à la propreté le temps consacré par les règlements de la maison, mettre les hamacs à l'air, nettoyer ses vêtements et sa case, veiller à ce que tout soit dans l'ordre le plus parfait. Après le déjeuner, la cloche de la chapelle sonne la messe à laquelle se rendent les colons, en silence, en ordre de bataille, bannières déployées, musique en tête. La messe entendue dans le recueillement le plus religieux, les enfants quittent le lieu saint dans le même ordre qu'à leur entrée, pour aller à la classe où se fait la distribution de la justice.

Je n'ai jamais assisté de ma vie (sans parler des cérémonies religieuses) à aucune scène plus imposante et qui m'ait plus touché le cœur qu'à cette conférence où le chef de cette jeune famille, dispensant à chacun le blâme ou l'éloge, s'attriste avec ceux qui ont péché, se réjouit avec ceux qui sont restés purs de tout reproche. Les chants commencés par les enfants rangés en ordre dans la classe, cessent à un signal donné, et M. l'instituteur, si le dimanche est le premier du mois, lit à l'assemblée les places obtenues par les

(1) NOTA. Chacun de ces ateliers est peu nombreux, car la plupart des colons qui auraient pu y trouver place ont été jusqu'à présent employés aux travaux de construction et d'organisation. Pour une colonie, la première condition d'existence est de pouvoir se suffire à elle-même.

(2) Rapport de 1843.

# COLONIE DE METTRAY.

colons dans les diverses branches d'industrie cultivées à la Colonie. Une explication devient ici nécessaire. Dans les maisons d'éducation, habituellement, on classe les enfants par ordre de mérite en matière de travaux intellectuels; à Mettray c'est par ordre de mérite en matière de travaux professionnels que les colons sont classés par chacun de leurs maîtres ou chefs d'ateliers. Et ceci se comprend parfaitement. Que sont avant tout les enfants de Mettray? des agriculteurs, des artisans, qui resteront à leur sortie des agriculteurs et des artisans. Or à quel ouvrier confiera-t-on les travaux les plus difficiles, à quel ouvrier donnera-t-on le salaire le plus élevé, sinon au plus habile? Quoique l'instruction ne soit qu'un accessoire, cependant cet accessoire est aujourd'hui presque indispensable en raison du développement que l'instruction prend chaque jour en France. Aussi aujourd'hui, pour être un ouvrier complet dans toute l'étendue du mot, l'enfant devra-t-il avoir profité le plus possible de l'instruction primaire donnée à la Colonie, des enseignements religieux du respectable aumônier, comme enfin des leçons de morale constamment prodiguées par tous ceux qui entourent les colons.

Si nous revenons à la nomination des places; à l'appel de son nom, chaque enfant se range en silence autour des tables de la classe par ordre de numéros. M. l'instituteur adresse ensuite à cette famille, où son dévouement lui a fait prendre place, une allocution aussi convenable que pleine des plus nobles sentiments. Sur les notes qui lui ont été transmises par les divers chefs ou contre-maîtres de l'établissement, l'un de MM. les directeurs fait comparaître, comme à sa barre, l'enfant dont la conduite a mérité quelque blâme, lui mesure le reproche ou lui inflige un châtiment, toujours en raison directe de la faute qu'il a commise. Si l'honorable père de cette nombreuse famille a rarement à s'affliger de l'endurcissement de l'un de ses enfants, en revanche il a souvent à témoigner sa satisfaction pour la bonne conduite de la majorité, à signaler quelque trait dont on ferait honneur à l'homme de la probité la mieux constatée. C'est encore à cette séance que tous les trois mois l'un de MM. les directeurs fait donner lecture des noms qui figurent au *tableau d'honneur*. Au premier dimanche d'avril, on a proclamé cent noms sur cent soixante-seize, et encore doit-on retrancher de ce nombre une douzaine de colons admis à Mettray depuis six semaines à peine, dont le séjour trop récent à la Colonie ne leur permettait pas d'avoir obtenu l'honneur insigne d'être inscrit au tableau. Ce résultat est vraiment au-dessus des espérances qu'on pouvait concevoir, et bientôt ceux qui ne seront pas admis ne formeront plus que des exceptions, comme à l'époque de notre gloire impériale on signalait les lâches et non les braves. Quand les noms portés au tableau d'honneur ont été lus, les chants recommencent sous la direction d'un jeune contre-maître

de la Colonie, dont la voix de ténor est vraiment remarquable et fait écouter avec plaisir les chants dont les enfants répètent les chœurs. Marchant sur les traces de son maître, le bon M. Wilhem, M. Benard a voulu faire servir son talent à la moralité et à l'éducation des enfants de Mettray.

Pour la plupart, les colons seront un jour appelés dans les rangs de notre belle armée: aussi MM. les directeurs ont-ils regardé comme un devoir pour eux de préparer leurs enfants aux manœuvres militaires. Enfin ces enfants font partie de l'humanité, et à ce titre on les a mis à même de porter secours à leurs semblables en les exerçant au maniement des pompes à incendie. Toutefois, en cas de sinistre, les colons inscrits sur le tableau d'honneur auraient seuls le droit de se rendre sur les lieux, théâtre de l'incendie, pour y apporter leur concours efficace. Différentes évolutions de gymnastique font encore partie des exercices de la journée, qui sont tous animés par les accents du clairon et exécutés sous la direction de M. Hubert, dont le zèle mérite les plus grands éloges.

Pour terminer la journée, le soir on réunit les colons dans la classe où les directeurs viennent encore causer avec leurs enfants, les instruire en les amusant par des récits où la morale, l'honneur et la gloire du nom français jouent toujours le plus grand rôle. Chaque mois, à cette séance du soir, a lieu l'élection des frères aînés, moyen admirablement imaginé pour initier ces jeunes intelligences à la vie publique, essai dont les résultats ont dépassé les espérances. En effet, guidés par les sentiments, nouveaux pour la majorité, d'honneur et de probité, les enfants ont toujours fait des choix que les chefs ont pu ratifier sans hésitation. Une famille qui voudrait se soustraire aux obligations que le devoir lui impose élirait pour ses frères aînés ceux qu'elle saurait parmi les colons devoir protéger ses tentatives d'insubordination: ce fait ne s'est pas encore produit.

Voilà ce qui a été fait dans la Colonie pour employer et régler dans les temps de repos comme les jours de dimanches et fêtes, l'activité physique naturelle aux enfants de l'âge des jeunes colons.

A chaque calamité qui est venue frapper le pays, ils ont toujours demandé à souscrire pour une journée de travail, voulant s'associer par ce moyen à la manifestation publique.

Les sentiments religieux ont une large part dans l'éducation donnée aux colons; les murs sont couverts de sentences morales et religieuses; les instructions générales et les conversations particulières tendent également à ce but. Aussi est-on parvenu à obtenir l'amendement du criminel par l'enseignement de l'exemple, par la force de la conviction, sans employer d'aucune façon les moyens mis en usage dans les autres établissements, je veux dire la force brutale.

Communiqué par M. A. BAILLY Avocat.



Hôtel de la Colonie de Mettray.